



R7

N° 704 /2521

AMBASSADE ROYALE DE THAÏLANDE
8, RUE GREUZE
PARIS - XVII^e

MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- 8. JUN 1978 -
NATIONS UNIES
ET ORGANISATIONS
INTERNATIONALES

L'Ambassade Royale de Thaïlande présente ses compliments au Ministère des Affaires Étrangères et suite à la demande formulée par la Commission Séricicole Internationale concernant l'adhésion de la Thaïlande instituant la Commission afin que la Thaïlande soit un Etat-Membre à part entière de cette Organisation, a l'honneur de Lui faire parvenir, sous ce pli, le texte d'adhésion de la Thaïlande signé par Son Excellence Dr. Upadit PACHARIYANGKUN, Ministre des Affaires Étrangères de Thaïlande.

L'Ambassade Royale de Thaïlande saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Étrangères les assurances de sa très haute considération.



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P A R I S

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIRECTION DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES

N° 38

COPIE *cl*
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 12 FEVR. 1981.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

A

MONSIEUR L'AMBASSADEUR DE FRANCE

A

A/S : Adhésion de la Thaïlande à la Convention
du 1er juillet 1957, instituant une Com-
mission séricicole internationale.

Le gouvernement du pays de votre résidence
étant partie à la Convention du 1er juillet 1957, insti-
tuant une commission séricicole internationale, je vous
serais reconnaissant de bien vouloir lui faire savoir que
le gouvernement de la Thaïlande a adhéré à cette Convention
et que son instrument d'adhésion a été déposé auprès du
gouvernement français le 8 juin 1978.

Je vous serais obligé de bien vouloir me
faire connaître, par le moyen du formulaire ci-joint la
date à laquelle le gouvernement du pays de votre résidence
vous aura accusé réception de cette notification./.

POUR LE MINISTRE ET PAR AUTORISATION
Le Directeur des Affaires des Nations Unies
et des Organisations Internationales

André Lewin

André LEWIN

R7

A RETOURNER
A LA DIRECTION DES ~~CONVENTIONS ADMINISTRATIVES~~
ET ~~DES AFFAIRES CONSULAIRES~~ Nations Unies
~~- Unions Internationales -~~

Date : 16 mars 1981

Poste : AMBASSADE DE FRANCE EN ROUMANIE

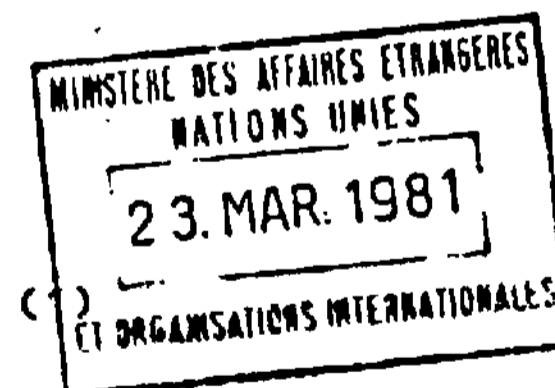
Référence à rappeler : R-7-

Lettre du Département n° 38 du 12 Février 1981.

A/S : Adhésion du gouvernement de la Thaïlande à la
Convention instituant une commission séricicole
internationale.

Le Gouvernement, de la REPUBLIQUE SOCIALISTE DE ROUMANIE
a accusé réception de cette notification le 11 mars 1981..

Réserve (1)



(1) Au cas où le gouvernement du pays de votre résidence.
aurait fait des réserves, prière de joindre sa communi-
cation.

R7

421/NOO1

Katou Lmei

A RETOURNER
A LA DIRECTION DES ~~CONVENTIONS ADMINISTRATIVES~~
~~ET DES AFFAIRES CONSULAIRES~~
~~- Unions Internationales -~~

Date : é 27 mars 1981

Poste : Ambassade de France à New Delhi, INDE.

Référence à rappeler : R-7-

Lettre du Département n° 38 du 12 Février 1981

A/S : Adhésion du gouvernement de La Thaïlande à la
Convention instituant une commission séricicole
internationale.

Le Gouvernement.....de l'Inde.....
a accusé réception de cette notification le...18 mars 1981.

Réserves (1)



MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
UNIONS INTERNATIONALES
- 7. AVR 1981
ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

(1) Au cas où le gouvernement du pays de votre résidence
aurait fait des réserves, prière de joindre sa communi-
cation.

A RETOURNER
A LA DIRECTION DES ~~CONVENTIONS ADMINISTRATIVES~~
ET DES ~~AFFAIRES CONSULAIRES~~ *Na Traim Lina*
~~- Unions Internationales -~~

Date : 26 Mars 1981

Poste : AMBASSADE DE FRANCE A TANANARIVE - Madagascar -

Référence à rappeler : R-7-

Lettre du Département n° 38 du 12 Février 1981.

A/S : Adhésion du gouvernement de la Thaïlande à la
Convention instituant une commission séricicole
internationale.

Le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar
a accusé réception de cette notification le 23 Mars 1981.....

Réserves (1)

(1) Au cas où le gouvernement du pays de votre résidence
aurait fait des réserves, prière de joindre sa communi-
cation.

A RETOURNER
A LA DIRECTION DES ~~CONVENTIONS ADMINISTRATIVES~~
ET DES ~~AFFAIRES CONSULAIRES~~
- Unions Internationales -

Ma tout le mien

Date :

Poste :

Référence à rappeler : R-7-

Lettre du Département n° 38 du 12 Février 1981.

A/S : Adhésion du gouvernement de la Thaïlande à la
Convention instituant une commission séricicole
internationale.

Le Gouvernement *tunisien*
a accusé réception de cette notification le *9 Janvier 1981*

Réserves (1)

(1) Au cas où le gouvernement du pays de votre résidence
aurait fait des réserves, prière de joindre sa communi-
cation.

A RETOURNER
A LA DIRECTION DES ~~CONVENTIONS ADMINISTRATIVES~~
ET ~~DES AFFAIRES CONSULAIRES~~
~~- Unions Internationales -~~

nationalités

Date : 10 mars 1981

Poste : AMBASSADE de FRANCE à BANGUI

Référence à rappeler : R-7-

Lettre du Département n° 38 du 12 Février 1981.

A/S : Adhésion du gouvernement de la Thaïlande à la
Convention instituant une commission séricicole
internationale.

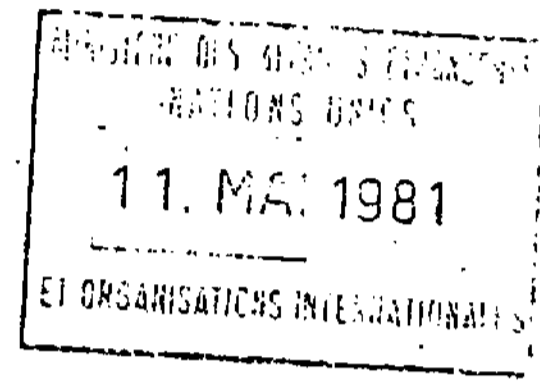
Le Gouvernement... de la REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
a accusé réception de cette notification le... 9 mars 1981

Réserves (1)

(1) Au cas où le gouvernement du pays de votre résidence
aurait fait des réserves, prière de joindre sa communi-
cation.

R7

A RETOURNER
A LA DIRECTION DES ~~CONVENTIONS ADMINISTRATIVES~~
ET DES ~~AFFAIRES CONSULAIRES~~ *habitué Unies*
- ~~Unions Internationales~~



Date : 7 MAI 1981

Poste : AMBASSADE DE FRANCE à L'ILE MAURICE

Référence à rappeler : R-7-

Lettre du Département n° 38 du 12 Février 1981

A/S : Adhésion du gouvernement de La Thaïlande à la
Convention instituant une commission séricicole
internationale.

Le Gouvernement, MAURICIEN.....
a accusé réception de cette notification le 30 AVRIL 1981.



Réserves (1)

(1) Au cas où le gouvernement du pays de votre résidence,
aurait fait des réserves, prière de joindre sa communi-
cation.